union fédérale des syndicats de l'État

la cgt

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

FONCTION PUBLIQUE

3 au 10 décembre 2026

MINISTÈRES SOCIAUX

Comité Social d'Administration (CSA)

Affaires Sociales

Nos salaires, nos conditions de travail et nos missions ne peuvent pas attendre !

Votez CGT

Du 3 au 10 décembre 2026, vous élirez vos représentant·es au comité social d'administration ministériel (CSAM) Affaires sociales (périmètre santé et solidarités). Issu de la fusion, en 2022, du comité technique ministériel et du CHSCT, le CSAM est l'instance où sont débattues toutes les questions importantes, à l'échelle du ministère, telles que : le budget et les effectifs, l'organisation des services, les lignes directrices de gestion (LDG), l'égalité professionnelle et toutes les évolutions statutaires. À travers sa formation spécialisée, la F3SCT, le CSAM est également compétent dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail. Ses avis ne lient pas l'administration. Raison de plus pour y envoyer des élu·es déterminé·es à ne rien céder face à la casse de nos missions et à la détérioration de nos conditions de travail.

Ces élections se tiennent dans un contexte de baisse continue des effectifs et de destruction de l'emploi statutaire. Le nombre de contractuels a fortement progressé dans les ministères sociaux (21 % depuis 2021). La CGT n'oppose pas fonctionnaires et contractuels, mais s'engage des deux côtés : pour le recrutement par la voie du concours et les revalorisations statutaires d'une part, pour la cédéisation, l'augmentation des rémunérations et la titularisation des contractuels en poste d'autre part.

Confrontés à des réformes et réorganisations à répétition, aux incertitudes politiques et aux moyens en baisse, les agent·es voient également leurs conditions de travail se dégrader. Pour la CGT, ce n'est pas simplement le fait de situations ponctuelles ou individuelles, mais d'une organisation du travail structurellement défaillante. C'est le rôle de la formation spécialisée du CSAM d'identifier les risques professionnels et de développer des plans d'action contraignants et applicables dans tous les services. Vos élu·es CGT continueront à exiger de la DRH ministérielle qu'elle joue pleinement son rôle pour faire respecter ces plans d'action.

Face à ces difficultés, la CGT agit, informe, consulte, accompagne et défend les personnels. La CGT porte un syndicalisme indépendant, de lutte et de transformation sociale, fondé sur la solidarité, l'égalité et la justice sociale.

Du 3 au 10 décembre, votez massivement CGT ! Chaque voix renforcera notre représentation au CSAM. Ensemble, donnons plus de force à nos revendications.



Liste présentée par la CGT :

1. **Béatrice LEROY** SA - DTAS
2. **Olivier MIFFRED** AAE - ARS Île-de-France
3. **Florence HARRIS** PHISP - ARS Nouvelle-Aquitaine
4. **Nicolas TASSO** IASS - MNC
5. **Susanne DUMMANN** AAE - DTAS
6. **Laurent ORTIC** IASS - ARS Occitanie
7. **Anaïs BRÉAUD** Adm. État - DGCS
8. **Stéphanie JUNCA** IES - ARS Nouvelle-Aquitaine
9. **Murielle ROUX** SA - ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur
10. **Sandrine PERROT** Cont. - DAJ
11. **Jérôme ROY** AAE - DGOS
12. **Marie-Hélène LIARD** T3S - ARS de la Martinique
13. **Guilhem SARLANDIE** IASS - DREETS Nouvelle-Aquitaine
14. **Fatiha BAGHLI** SA - DGOS
15. **Boris SZKLARZ** AAE - ARS de la Réunion
16. **Corinne DUPOUX** SA - ARS Auvergne-Rhône-Alpes
17. **Virginie SCHOONHEERE** SA - ARS Île-de-France
18. **Jaspal DE OLIVEIRA GILL** Cont. – DSS
19. **Gérald LEDOUX** T3S - ARS de la Réunion
20. **Françoise RASTOLL** AAE - ARS Auvergne-Rhône-Alpes
21. **Jacqueline COUDER** SA - ARS Île-de-France
22. **Christophe CHALVET** AAE - DNUM
23. **Nathalie RASSAT** IASS - MNC
24. **Caroline HOFFMANN** AA - ARS Occitanie
25. **David HENAFF** AAE - ARS de la Réunion
26. **Malika OUSSAIDENE** AA – DGS
27. **Franciane LAREAU** T3S - ARS de la Guadeloupe
28. **Gina URBINO** AAE - ARS de la Martinique
29. **Sébastien PARPAILLON** T3S - ARS de la Martinique
30. **Catherine KIRN** AAE - DGCS

Depuis toujours, la CGT défend, dans toutes les instances, le respect du statut, l'égalité de traitement et le droit à la carrière des agent·es face à l'administration, à la tentation corporatiste et aux clientélismes.

Durant la mandature écoulée, ces valeurs et principes ont été au cœur de l'action des élu·es CGT, notamment lorsqu'il s'est agi de négocier une protection sociale complémentaire (PSC), dont la couverture santé obligatoire est souvent mal vécue par les agent·es. Dans la négociation, la CGT a défendu une tarification solidaire, un bon niveau de couverture sur les soins essentiels et mal-remboursés, dès la couverture de base et le 1er niveau d'option. Des avancées ont été obtenues, mais de nombreux points demeurent insatisfaisants, notamment la tarification pour les ayants-droit, tout particulièrement les enfants. Leurs cotisations sont trop élevées. Vos élu·es CGT continueront à porter l'exigence d'une PSC de qualité, progressive et solidaire. Ils s'opposeront à toute augmentation des cotisations.

Pour le prochain mandat, nos objectifs sont clairs : défendre les droits existants et en conquérir de nouveaux, obtenir des effectifs suffisants, de meilleures rémunérations, des perspectives de carrière et une action sociale juste et ambitieuse.

Nous vous appelons à élire au CSA ministériel des représentant·e·s CGT mobilisé·es au quotidien contre les sous-effectifs chroniques et les réorganisations nocives pour nos conditions de travail, pour l'augmentation des promotions et des avancements, pour de véritables revalorisations statutaires, pour l'augmentation de la valeur du point d'indice et pour l'égalité entre les femmes et les hommes.



Pour de vraies augmentations, en décembre, aux élections professionnelles dans la fonction publique Je vote CGT.

Plus d'infos en ligne

Syndicat des ministères des affaires sociales et du travail

Administration centrale et établissements publics nationaux

› smast.syndicatcgt.fr

Syndicat National des Affaires Sanitaires et Sociales

ARS, cohésion sociale en DREETS et DDETS, antennes de la MNC

› www.snass-cgt.fr/ep2026

MINI-SITE spécial élections

Aujourd'hui, voter CGT, c'est voter pour des représentant·e·s proches de vous, qui interviendront pour :

- Vous défendre face à une administration toujours plus maltraitante et déqualifiante ;
- Défendre une augmentation des effectifs ;
- Maintenir les ARS sous la responsabilité de l'État et refuser l'externalisation des missions ;
- Exiger la transparence des promotions et avancements ;
- L'arrêt des pratiques harcelantes, des politiques d'objectifs et de mise en concurrence ;
- Une organisation du travail respectueuse des vies personnelles et des libertés individuelles ;
- La pleine reconnaissance des coûts supportés par les agent·es dans le cadre du télétravail et la revalorisation de l'indemnité qui leur est allouée à ce titre ;
- L'opposition au forfait-jour imposé et la prise en compte de toutes les heures supplémentaires ;
- L'égalité en matière de rémunération, la convergence indemnitaire et la proposition systématique à la promotion des agent·es en fin de grade ou en fin de carrière ;
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles ;
- Lutter contre toutes les discriminations ;
- La mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs liés à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.
- Obtenir un plan de passage de C en B et de B en A ;
- Imposer des grilles de C et de B qui démarrent au moins 20 % au-dessus du SMIC, une hausse immédiate de 10 % du point d'indice, son indexation sur l'inflation et l'intégration des primes au traitement ;
- Assurer aux agent·es d'outre-mer l'égalité d'accès aux formations et aux instances de dialogue social.